

REVUE DE DROIT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

INTERNATIONAL BUSINESS LAW JOURNAL

n° 5 - 2022

SOMMAIRE - CONTENTS

ARTICLES

Gilles LHUILIER	La proposition de directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité / The Proposal for a European Directive on the Duty of Care of Companies with Regard to Sustainability.....	423
Luca TENREIRA	La rédaction des clauses d'application du devoir de vigilance par les <i>global lawyers</i> : l'exemple des clauses de <i>flow-down</i> / The Drafting of Due Diligence Clauses by Global Lawyers: The Example of Flow-Down Clauses	453
Florian FAVREAU Marine BASTIEGE	La chaîne de valeur dans la proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises / The Value Chain in the Proposal for a Directive on Corporate Sustainability Due Diligence	467
Florian FAVREAU	Les pratiques RSE d'entreprise dans la proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises / Corporate CSR Practices in the Proposed Directive on Corporate Due Diligence.....	477
Anne DANIS-FATOME	La proposition de directive européenne sur le devoir de vigilance : brefs regards sur la responsabilité civile / The Proposal for a European Directive on the Duty of Vigilance: Brief Views on Civil Liability	489

ACTUALITES

DROIT DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE LA CONCURRENCE / INTERNATIONAL TRADE AND COMPETITION LAW

Jean-Maxime BLUTEL Raimbaut LACOEUILHE Oriane SCALBERT Joffrey GAUCHER Judith NAYBERG Enzo SARAGOSA Veronica BOTNARI	Politiques de concurrence / Competition Policies	499
--	--	-----

EMERGENCE D'UN DROIT INTERNATIONAL /REGIONAL DES AFFAIRES / EMERGENCE OF AN INTERNATIONAL/REGIONAL BUSINESS LAW

Philippe GUEZ et al	Chronique de droit international privé appliqué aux affaires de la période du 1er mars 2021 au 30 avril 2022	511
---------------------	--	-----

DROIT ET PRATIQUE DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX / INTERNATIONAL INVESTMENTS LAW AND PRACTICE

Pascale ACCAOUI-LORFING Les états et l'investisseur privé étranger : une approche multiple / States and
Arnaud DE NANTEUIL Foreign Direct Investment (FDI): A Multi-Pronged Approach 551

Arnaud DE NANTEUIL Le nouveau règlement d'arbitrage du CIRDI / Reform of ICSID Arbitration Rules .. 557

GOUVERNANCES / GOVERNANCES

David CHEKROUN Gouvernance organisationnelle et gouvernance d'entreprise / Organisational and
Drew SHAGRIN Corporate Governance 561

4: Special situations and issues, spanning a broad range from corporate mergers and acquisitions to organisational paralysis in intergovernmental organisations

DATA PROTECTION AT THE WORLD
ORGANISATION FOR ANIMAL HEALTH “WOAH”

The World Organisation for Animal Health (whose statutory name is *Office International des Epizooties*—OIE, hereinafter “WOAH”) is a century old inter-governmental organisation, founded before the United Nations, which benefits from immunities and privileges as a subject of public international law. In the digital era we live in and with the surge in the use of digital technologies since Covid-19, WOAH addressed the expectations of stakeholders and civil society by establishing a robust framework on data protection. Although the General Data Protection Regulation (“GDPR”) produced by the European Union does not apply, the Organisation decided to embrace a culture of data protection and has been developing, implementing, and constantly updating its own data protection framework (“Framework”). Composed of numerous policies and procedures, this Framework is inspired by the GDPR principles and other generally accepted standards, adjusted to its needs and specificities.

Like other intergovernmental organisations, WOAH is data centric and has been focusing on the effective protection of personal data processed by itself. The organisation strives to collaborate with external partners which are compliant with the best practices in terms of data protection. In addition, WOAH has established a multi-layered internal governance to ensure the effective implementation of its data protection policies and procedures. First, a legal and IT expert on data protection, referred to as Data Protection Officer (“DPO”), has been supporting the Organisation on the Framework since its inception. Second, data protection champions (“DPCs”) serve as contact/reference points in their respective teams and oversee the spreading of the understanding and the compliance with the policies and procedures. Finally, a steering committee composed of the DPO and high-level WOAH officials meets regularly to supervise the implementation of the Framework and to discuss next steps.

4 : Les situations et problèmes particuliers, allant des fusions et acquisitions d’entreprises à la paralysie organisationnelle des organisations intergouvernementales

LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES A
L’ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE

Par Lisa BROUARD* et Rodney DE SOUZA**

L’Organisation mondiale de la santé animale (dont le nom statutaire est Office International des Epizooties — OIE, ci-après « OMSA ») est une organisation intergouvernementale presque centenaire, fondée avant l’Organisation des Nations Unies et qui bénéficie d’immunités et privilèges en tant que sujet de droit international public. Avec l’ère numérique dans laquelle nous vivons et la montée en puissance de l’utilisation des technologies digitales depuis la pandémie de Covid-19, l’OMSA a répondu aux attentes des parties prenantes et de la société civile en établissant un cadre juridique solide sur la protection des données personnelles. Bien que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l’Union européenne ne s’applique pas à l’OMSA, l’Organisation a décidé de poursuivre une culture de protection des données et a donc développé, mis en œuvre et constamment revu son propre cadre juridique de protection des données (Cadre). Composé de nombreuses politiques et procédures, ce Cadre est inspiré des principes du RGPD et d’autres normes généralement acceptées, ajusté aux besoins et aux spécificités de l’OMSA.

Comme d’autres organisations intergouvernementales, l’OMSA travaille avec un nombre conséquent de données personnelles et s’est ainsi concentrée sur la protection efficace des données qu’elle traite. L’Organisation s’efforce de collaborer avec des partenaires externes qui respectent les meilleures pratiques en matière de protection des données. En outre, l’OMSA a instauré une gouvernance interne à plusieurs niveaux pour assurer la mise en œuvre efficace de ses politiques et procédures de protection des données. Tout d’abord, un expert juridique et informatique en matière de protection des données, appelé délégué à la protection des données (DPO), fournit un appui à l’Organisation depuis la création de son Cadre. De plus, des champions de la protection des données (CPD) servent de points de contact/référence dans leurs équipes respectives et supervisent la diffusion de la compréhension et du respect du Cadre. Enfin, un comité directeur composé du DPO et de fonctionnaires de l’OMSA se réunit régulièrement pour superviser l’exécution du Cadre et discuter des prochaines étapes.

* Collaboratrice de l’Organisation mondiale de la santé animale. Les vues et opinions présentées dans cette publication sont exclusivement celles de ses auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l’OMSA ou de son personnel.

** Directeur juridique de l’Organisation mondiale de la santé animale. Les vues et opinions présentées dans cette publication sont exclusivement celles de ses auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l’OMSA ou de son personnel.

Parce que la sphère de la protection des données est en perpétuel mouvement, l'Organisation insiste sur la sensibilisation de son personnel tant au siège que dans ses bureaux à l'étranger. D'une part, les CPD ont régulièrement participé à des cours et ateliers de formation en ligne, également ouverts à l'ensemble du personnel, afin de mieux comprendre la mise en œuvre pratique des nombreuses politiques et procédures du Cadre. D'autre part, l'Organisation a développé un portail en ligne intuitif et accessible à tout son personnel, qui contient les politiques et procédures de protection des données de l'Organisation, les enregistrements vidéo ainsi que le matériel de présentation utilisés dans les formations et ateliers mais également une précieuse foire aux questions. L'objectif primaire étant de donner à l'ensemble du personnel les moyens de comprendre et de mettre en œuvre le Cadre de la manière la plus efficace possible.

Malgré ses immunités en tant qu'organisation intergouvernementale et, par conséquent, la non-application du RGPD, il est clair que l'OMSA a produit des politiques et des procédures efficaces ainsi qu'une gouvernance approfondie sur la protection des données, une question devenue fondamentale ces dernières années. Au lieu de former tous les membres de son personnel tous ensemble et en même temps, l'Organisation a choisi de s'attacher à rendre le Cadre plus compréhensible et moins ambigu au travers de la formation des formateurs (les CPD), qui est une approche pragmatique pour diffuser les bonnes pratiques de la protection des données dans chaque unité et département. L'OMSA s'est donc équipée en conséquence pour faire face aux recours croissants et intensifs aux technologies numériques et digitales, comme lors des réunions virtuelles ou hybrides, une tendance en passe de devenir la nouvelle « normalité » postpandémie et qui va très probablement se poursuivre dans les mois à venir.

Because the sphere of data protection is in constant movement, the Organisation insists on raising awareness of its staff both in Headquarters and in its offices abroad. On the one hand, the DPCs regularly participated in E-learning courses and workshops, also open to all staff, to better understand the practical implementation of the many policies and procedures of the Framework. On the other hand, the Organisation developed a user-friendly online portal accessible to its staff which contains the data protection policies and procedures, videos recordings and presentation materials used in trainings and workshops as well as a valuable Frequently Asked Questions. The underlying objective remains that all staff members are given the means to understand and implement the Framework in the best and most efficient manner possible.

Despite its immunities as an intergovernmental organisation and, therefore, the non-application of the GDPR, it is clear that WOAHA has produced effective policies and procedures as well as a thorough governance on data protection, an issue of global importance. Instead of training its staff members altogether and at the same time, the Organisation chose to focus on making the Framework more understandable and unambiguous through the training of trainers (the DPCs), which is a pragmatic approach to widely diffuse the good practices of data protection in each unit and department. WOAHA has therefore equipped itself with the tools to face the growing and intensive recourses to digital technologies, such as during online or hybrid meetings, which is a trend which will most probably continue in the upcoming months as the new "normal" post pandemic.